

 <p><b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p><b>UNC</b> <b>UNIVERSITÉ</b> <small>de la</small> <b>NOUVELLE-CALÉDONIE</b></p>	<b>VACANCE DE POSTE</b>	
	<b>Un maître de conférences</b> <b>Section CNU 11</b> <i>et/ou Discipline</i> Linguistique anglaise et traductologie	
	<u><b>Date de prise de fonction</b></u> Vacant à partir du 01/02/2025	<u><b>Mode de recrutement</b></u> Par voie de délégation à temps plein <i>(réservé aux MCF titulaires)</i>

### Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC est depuis août 2023 lauréate de la troisième vague du très sélectif appel à projets ExcellencES ; son projet "DiversitéS", bâti sur sa singularité institutionnelle, son ancrage en Nouvelle-Calédonie et embrassant les diversités, biologiques, culturelles et linguistiques de Nouvelle-Calédonie, préfigure la trajectoire de son prochain contrat quinquennal avec l'État.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 700 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Economie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 5 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouvelle et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

### Activités d'enseignements :

La personne recrutée intégrera le département des Lettres, Langues et Sciences Humaines et sera amenée à dispenser prioritairement ses enseignements dans la Licence LLCER, parcours Anglais et dans la licence LEA. Elle pourrait intervenir, le cas échéant, dans les autres formations, initiales et continues, de l'établissement. La personne recrutée sera associée à toutes les autres activités d'enseignement, de recherche et d'encadrement dans lesquelles les enseignants-chercheurs de l'université sont impliqués, en conformité avec le statut des enseignants-chercheurs. Elle pourra être amenée à prendre des responsabilités administratives, pédagogiques et des responsabilités d'encadrement de stage et de mémoire (master).

Les qualités requises pour le poste sont celles d'une polyvalence dans les différents champs des études anglophones, avec des compétences attendues dans le domaine de la linguistique anglaise et de la traductologie. Une connaissance avérée des civilisations anglophones du Pacifique et des variétés d'anglais du Pacifique serait grandement appréciée. Une expérience des TICE serait également un atout. Enfin, le candidat retenu pourra être amené à intervenir dans le Master Humanités, Mention Ingénierie de Projets socioculturels et Interculturels, Sociétés Océaniques (HIPSISO) et auprès des Doctorants en proposant des formations au sein de l'École Doctorale.

#### **Activités de recherche :**

La personne recrutée intégrera la future équipe de recherche pluridisciplinaire en SHS. Elle contribuera aux activités de l'équipe dans le cadre des axes de recherche de celle-ci, à la fois par sa production scientifique et par sa contribution au travail collectif. Elle axera ses recherches sur la zone Pacifique et orientera ses recherches sur des thématiques, telles que les différentes variétés d'anglais parlées dans le monde, et plus précisément dans le Pacifique, introduites par la colonisation britannique, le contact des langues et les langues de contact (pidgin, créole), la traduction dans le contexte insulaire du Pacifique, la traduction de textes modernes inédits en Nouvelle-Calédonie. Une habilitation à diriger des recherches (HDR) serait un atout.

#### **Responsabilités collectives :**

La personne retenue devra être en mesure de prendre part aux responsabilités administratives et pédagogiques au sein du département des Lettres, Langues et Sciences Humaines.

#### **Contacts utiles :**

Véronique FILLLOL, VP en charge de la recherche : [veronique.fillol@unc.nc](mailto:veronique.fillol@unc.nc)

Gilles PESTANA, directeur du département LLSH : [gilles.pestana@unc.nc](mailto:gilles.pestana@unc.nc)

Noémie BECK, responsable pédagogique LLCER anglais : [noemie.beck@unc.nc](mailto:noemie.beck@unc.nc)

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : [gwendoline.bourhis-prigent@unc.nc](mailto:gwendoline.bourhis-prigent@unc.nc)

Camille VERBRUGGHE, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : [recrutement@unc.nc](mailto:recrutement@unc.nc)

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, CV, copie du dernier arrêté de promotion et d'affectation et copie de la pièce d'identité) sont à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : [recrutement@unc.nc](mailto:recrutement@unc.nc)

***au plus tard le 27/10/2024***

#### **Conditions pour bénéficier d'une délégation dans une université du Pacifique (cf. fiche Galaxie)**

(Décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Être maître de conférences ou professeur des universités titulaire**, en poste au sein d'une université au moment du recrutement par voie de délégation



Il convient cependant de souligner que le recrutement d'un professeur des universités sur un poste de maître de conférences n'est pas possible, et inversement.

## **Modalités d'accueil en délégation des enseignants-chercheurs dans les Universités du Pacifique**

(décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Séjour attendu de 2 ans**, renouvelable sur demande de l'enseignant-chercheur, après accord de l'université de rattachement ou de l'établissement public et de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités<sup>1</sup>
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année de délégation (4 fractions maximum)  
*Conditions d'éligibilité* : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de la délégation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** comprenant :
  - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-chercheur et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
  - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	<b>Montant</b>	<b>Total perçu</b>
Enseignant-chercheur	9 936 €	9 936 €
Conjoint	6306 €	16 242 €
Par enfant à charge	1171 €	17 413 €

*Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins quatre années avant la délégation en Nouvelle-Calédonie / exemple de grade minimum : MCF classe normale 3<sup>ème</sup> échelon avec 2 mois d'ancienneté dans l'échelon*

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une délégation minimum de 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

<sup>1</sup> Sauf situations particulières prévues par la réglementation